

A Orbe et à Bellerive en 1802

Autor(en): **Grandjean, François**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **43 (1935)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A Orbe et à Bellerive en 1802.

La lettre suivante nous a été aimablement communiquée par M. Ed. Lichtenhan-Haffter, professeur au Gymnase de Bâle, que nous remercions pour son obligeance.

Elle est adressée par François Grandjean à sa cousine, qui devint plus tard sa femme, Marie Juvet ; celle-ci semble avoir été en séjour, pour les vendanges, chez M^{me} Bouër, au château de Mont sur Rolle. François Grandjean vécut à Paris de 1812 à 1820 ; il était dans le commerce de l'horlogerie ; il revint finir ses jours dans la maison paternelle à Bellerive, son village natal ; il y fut syndic et député ; il fut élu au Grand Conseil le 5 mai 1825 ; il eut deux filles qui épousèrent deux frères Piguet, fils du pasteur Henri Piguet, le protecteur de Druey. L'une, M^{me} Marie Piguet-Grandjean, veuve du professeur de théologie André Piguet, a vécu à Pierraz-Portay jusqu'en 1904.

Nous ignorons ce que François Grandjean faisait à Orbe en automne 1802. Peut-être y était-il en apprentissage. Son écriture est magnifique ; son orthographe, que nous avons respectée, est moins bonne, surtout vers la fin de la lettre ; quant à sa ponctuation, elle est des plus fantaisistes ; nous l'avons quelque peu retouchée.

C. G.

La lettre suivante appelle quelques éclaircissements historiques.

Le régime de la République helvétique une et indivisible, fondé en 1798, était sur le point de succomber, en

1802, sous les coups de ses adversaires politiques, les fédéralistes, qui voulaient rétablir l'ancien régime ou tout au moins rendre aux cantons leur indépendance. Ils prirent les armes contre le gouvernement helvétique qui était à Berne et l'obligèrent à quitter la capitale. Il se retira précipitamment sur Lausanne pour se mettre sous la protection des Vaudois qui furent les derniers défenseurs du régime unitaire sous la direction du Préfet national Henri Monod, successeur de Henri Polier considéré comme un patriote trop modéré.

De Berne, les fédéralistes s'avancèrent sur Lausanne par Morat sous le commandement du général Bachmann, pendant que quelques faibles détachements d'unitaires aux ordres du général Andermat cherchaient à empêcher l'envahissement du canton de Vaud dans la région de Faoug. Les unitaires furent attaqués le 3 octobre au matin par six colonnes de fédéralistes et obligés de se retirer en désordre sur Avenches et Fayerne. Une de ces colonnes devait les tourner en passant par le Vully ; un de ses détachements cantonna à Bellerive et y commit les excès dont il est question dans la lettre qui suit.

On sait que dans le canton de Vaud il se trouvait de nombreux réactionnaires désirant la restauration de l'ancien régime. Quelques-uns organisèrent un complot pour obliger le gouvernement helvétique à abdiquer. Ils échouèrent ensuite de l'arrestation à Morges de l'un des conjurés les plus importants au moment où il se rendait à Lausanne pour exécuter son projet. Cette conspiration devait être soutenue par une insurrection des réactionnaires du Jura et du district de Grandson. C'est ainsi que le 30 septembre 1802 — et non le 29 comme le dit la lettre qui suit — le colonel Pillichody put entrer à Orbe à la tête d'une troupe arborant les couleurs bernoises.

On verra dans la lettre ci-après qu'elle fut attaquée bientôt par trois colonnes de troupes vaudoises convergeant sur Orbe par les routes d'Arnex, de Chavornay et d'Yverdon et obligée d'évacuer la ville par le Puisoir et les montagnes.

On sait que l'échec de ces tentatives n'empêcha pas le gouvernement helvétique de se trouver bientôt dans une situation désespérée. Après leur défaite de Faoug, les unitaires se retirèrent dans le plus grand désordre. Les fuyards commençaient à arriver à Lausanne et le gouverneur s'apprêtait à passer en Savoie quand, le 4 octobre, le général Rapp apporta la proclamation du Premier Consul Bonaparte ordonnant à tous de poser les armes et annonçant sa médiation.

Laissons maintenant la parole à François Grandjean écrivant à sa cousine. E. M.

Orbe le 17^e octobre 1802.

...J'espère que vous n'aurez pas été allarmés de vos côtés, comme nous l'avons été ici. Tu n'ignores pas, je suppose, que Pillichody de Bavoix entra dans notre Ville le 29^e septembre d^r entre 8 et 9 heures du matin, avec environ 100 hommes de St. Croix et les environs, mais le nombre augmenta pendant le reste du jour jusqu'à 250. Un grand nombre de notre Ville, tant Officiers que soldats, faisaient partie de ce renfort. Ce fut l'entrée de Pillichody dans notre Ville, qui causa l'alarme, qui eut lieu presque dans tout le Pays de Vaud. La Compagnie de Volontaires de Lassara, qui était alors ici, fut surprise, et il y aurait eu témérité de leur part, s'ils avaient fait résistance, parce qu'ils se seraient trouvés entre deux feux ; car les plus enragés de notre Ville leur seraient tombés dessus à coup de Masses, s'ils n'avaient pu se pro-

curer assez vite des armes à feu. Ils se retirèrent donc sans coup férir. De retour chez eux, ils en instruisirent de suite le Prefet National¹, qui donna aussitôt sur l'instinct l'ordre aux troupes qui se trouvaient à Lausanne pour marcher sur Orbe ; En sorte que le même soir pendant la nuit notre Ville était déjà bloquée de toute part (ce qu'ignoraient les deux partis) car ceux qui venaient du Côté de Lausanne, ne savaient pas qu'il venait aussi une Colone depuis Yverdon. Pillichody ignorait de même qu'il se trouverait autant de monde pour le debusquer de nos murs. Ce dernier croyant, peut-être, être plus en force que les Vaudois, ordonna l'attaque environ les 2 ½ du matin ; la fusillade fut très vive pendant quelques tems ; mais le bruit du Canon qu'avaient les Vaudois les² obligea bientôt à se replier ; cette attaque se fit sur la Colone qui venait depuis Lausanne et qui était sur la route de Chavornay³ ; à 4 ½ nous entendons que l'on attaquait aussi du Côté d'Yverdon ; cette Colone avait quatre pieces de Canon, qui se fesaient bien entendre ; plusieurs toits et cheminées ont été endomagés par les boulets de ces quatre Canons. Ce fut à 5 ½ à 6 heures du matin que nous entendons entrer de la troupe dans notre ville ; c'était la Colonne qui marchait de puis Yverdon.

On n'entendait alors de toute part que *Vive la République, Vive les Vaudois*. Un instant après toute notre ville se trouva remplie de troupes ; au moins 4 à 5 Mille homes. Cette malheureuse affaire a couté 8 à 10 hommes tués et une 30^e de blessés de part et d'autre. Un coup de fusil qui se tirat depuis une fenêtr sur la troupe et qui tua un homme risqua de faire reduire notre Ville au pillage. Il n'y eu que la maison d'où on avait tiré qui essuya ce triste sort ; encore cette témérité⁴ ne se fit pas par le propriétaire de la maison, ce fut par un locataire, et dans

l'après midi seulement. Il y a eu une imposition de 20 Mille francs sur ceux qui avaient pris part à cette affaire. Les soldats ont bu beaucoup de vin dans les Caves des principaux chefs de la Ville. J'aurais encore beaucoup de choses à te raconter sur cette malheureuse affaire, mais je crois devoir employer l'espace qu'il me reste pour te faire part d'une lettre que je viens de recevoir de mon Papa ; Je suis indigné contre ces monstres d'Allemands, de la manière infame et Barbare qu'ils se sont conduit dans notre maison ⁵.

Je te Citerai plusieurs autres faits qui se sont passés dans les environs, avant de t'entretenir de ceux qui regardent uniquement notre Maison. — Le 26^e septembre il passa une bande de Gredins allemands au nombre d'environ 80. Une partie armés de fusils, d'autres n'avaient qu'un sabre, des autres avec des grandes serpes et d'autres enfin avec des tridens, qui passerent le matin par Bellerive à 8 heures, un tambour à leur tête, se rendant au pont de Sallavaux. Là arrivèrent en outre 250 hommes tous en Uniforme et armés, ayant deux drapeaux de Berne, c'étaient des Allemands et des hommes du bas Villy. Les plus incensés de nos Comunes voisines allerent les joindre sur l'Invitation de quelques Bernois ; aucun de notre Commune ne s'y est rendu ; et étaient ⁶ par cette raison méprisé des autres. Sur le soir cette fameuse armée se trouvait assez chargée de Vin, parce qu'on leur en avait apporté de toute part. A nuit close arrive une Compagnie de Vaudois depuis Payerne qui passerent à côté de la maison du Cit. Meuniez, où se trouve un de Villars ⁷ en sentinelle ; il fut tué. Un nommé Bernard Grandjean le jeune, qui par imprudence avait mis la Cocarde Bernoise, fut fait prisonnier, il voulu s'échaper mais on lui fit feu dessus et [il] resta sur la place ; ces

deux coups de fusil donerent l'alarme ; le Capitaine Vaudois fit battre le pas de charge et marcherent^s précipitamment au pont, où ils mirent tout en déroute, leur tuerent encore deux homes et blessèrent quelques uns.

Les Comunes qui avaient été au Pont, ont été imposée de *Cinquante Mil francs* et ont été toutes désarmées ; aujourd'huy elles louent autant la notre de sa bonne conduite qu'elles la blamaient au Commencement.

Le 3 Courant, il y a eu une défaite dans l'armée Vaudoise du Côté de Faoug ; Ils furent obligé de céder à la force, car on dit qu'il y avait 15 Allemands pour un Vaudois. La Colone de Paysans Allemands qui avancaient aussi par le Vully arriva chez nous, écumans de rage, [ils] tiraient déjà depuis loin sur notre Village. Y étant arrivez [ils] forcerent les portes de cave à mon Papa, et y buvaient à discretion. Ils heurtent à la porte de la maison, et mon frere va leur ouvrir ; ils entrerent en foule, demandant à boire et à manger ; on les servait avec toute la vitesse possible ; Non contant de cette bonne chaire, ils dirent qu'ils voulaient changer de chemises, qu'il fallait leur donner des chemises, ma Maman fut obligée d'ouvrir l'armoire où étaient celles de mes frères, ils les prirent toutes. Ils demanderent ensuite à mon papa de voir ses papiers ; il leur ouvri sa Comode et sa Garde-Robe, croyant⁹ sans doute y trouver de l'argent. Ils ne fut pas question de visiter les papiers, seulement de piller tout ce qu'il y avait. Ensuite le sergent ordona à mon Papa de suivre, ce qu'il fit ; étant sur le pas de la porte, il dit à mon Papa, en se retournant contre lui : vous n'avez plus pour une once de Vie ; Soit, lui répondit mon cher Papa, et arrivé sur l'escalier il rencontre deux Officiers qui les montaient. L'infame sélerat de sergent, qui conduisait mon Papa pour le faire fusillier, se sauva à la Vue de ces

deux officiers. Ils demandèrent du Vin, il¹⁰ les conduisit à la Cave, car la maison était remplie de ces Anthropophages (on peut leur donner ce nom) qui se sauverent aussi, quand ils surent que mon Papa était avec des officiers, auxquels il leur raconta son aventure, ils lui dirent qu'il n'avait rien à craindre, ce qui le rassura un peu. Mon frère Louis alla chez Mr. Marcuard à Cotterd où étaient tous les officiers, à qui il demanda une sauvegarde¹¹ pour notre maison, qui lui fut accordée. Cette troupe alla camper dans la fin¹² au dessus de Cotter où elle y resta un jour et une nuit. — Mons^r Meuniez à Sal-lavaux a complètement été dévasté et pillé. On peut juger par ces faits le sort qui était réservé à notre Pays, si ces Insurgés étaient pénétrés plus avant....

NOTES

¹ Henri Monod.

² Les partisans de Pillichody.

³ Cette phrase est rajoutée en marge.

⁴ Il y a dans l'original : téménité, qui est un lapsus.

⁵ Le père de l'auteur de cette lettre, le notaire Grandjean, possédait et habitait à Bellerive la maison qui est aujourd'hui l'Asile des vieillards de la Broye.

⁶ Ceux de notre commune (Bellerive).

⁷ Villars-le-Grand.

⁸ Les Vaudois de sa compagnie.

⁹ Les Allemands.

¹⁰ Le notaire Grandjean.

¹¹ Une garde.

¹² Les champs.
